

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 56 (1905)
Heft: 2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous en reparlerons plus tard; mais il est un fait certain: quelles que soient les réformes à recommander, elles auront toujours des obstacles à surmonter. Des circonstances très favorables d'ordre matériel et d'ordre personnel permettront seules d'aboutir.

M. Decoppet



Communications.

Conservons nos beaux arbres.*

L'automne dernier encore on pouvait admirer au Hasleberg sur Meiringen, un érable de remarquables dimensions, et comme il s'en rencontre malheureusement toujours moins dans nos montagnes. Ce sycomore mesurait 6 m de tour sur le sol, 5,7 m à 1 m et 7,8 m à 2,5 m de hauteur, là où le tronc se divisait en plusieurs branches de taille respectable; il avait une hauteur de 23,5 m, et une couronne de 25 à 28 m de diamètre. Abattu, il donna un débit de 43 stères; la pourriture du tronc empêcha de calculer sur âge exactement, mais on put cependant l'évaluer à environ 340 ans.

La station, à 1490 m d'altitude, était sur un versant incliné au S.-O., avec un sol argileux fertile et profond reposant sur le jurassique inférieur alpin.

Mais depuis cet hiver, ce superbe érable a vécu: il montrait de plus en plus des signes inquiétants de décrépitude, et le nouveau propriétaire, récent acquéreur du fonds, n'aurait pas voulu tolérer plus longtemps les branches qui ombrageaient trop son étable; en sorte qu'il y aurait eu peu de chances, même à prix d'argent, de conserver intacte cette majesté déjà si caduque.

Ce respectable géant aurait pourtant résisté encore à plus d'un orage, et sa disparition prématurée sera vivement regrettée de tous les amis de la nature; M. le Dr. Fankhauser se demande s'il n'y aurait pas moyen à l'avenir de prévenir de pareilles pertes, et fait à ce propos un pressant appel en faveur de la conservation de nos plus beaux arbres de la Suisse, dont les spécimens encore que nombreux aujourd'hui, tendent chaque jour à disparaître.

Tout en désirant l'appui de l'Etat dans ce domaine — ainsi que cela se pratique dans plusieurs pays où les géants de la forêt jouissent d'une protection officielle —, l'auteur estime qu'en Suisse ce serait à l'initiative privée à prendre la chose en mains, afin de mener campagne d'une manière plus uniforme que si elle était dirigée par chacun de nos 25 gouvernements respectifs.

* Voir à ce sujet un article de M. Fankhauser paru dans la „Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen“, No. de janvier et intitulé „Le grand érable du Hasleberg“.

Sans méconnaître aucunement le rôle utile que peuvent jouer dans ce sens nos diverses associations pour la protection des plantes, l'embellissement des sites, etc., il semble tout indiqué que la Société des forestiers suisses soit spécialement désignée pour s'occuper pratiquement d'une cause qui doit être chère à tous les hommes des bois; la Société compte en effet ses membres dans toutes les parties de la Suisse, elle est formée d'éléments qui ont tous à cœur de favoriser la conservation de nos arbres les plus remarquables, et le personnel forestier est particulièrement bien placé pour signaler et surveiller les exemplaires dignes d'être connus et protégés.

Nul ne songera certes à discuter l'utilité et l'opportunité urgentes des idées émises dans l'article cité; nous ne ferons jamais trop pour assurer la protection des beautés naturelles de notre pays, et le sens de l'esthétique joint à un grain d'amour-propre national devraient nous y pousser encore plus, que la préoccupation pourtant assez légitime d'attirer chez nous les étrangers. Mais la difficulté est de trouver un bon moyen pour arriver au but proposé: M. le Dr. Fankhauser estime qu'il ne faut guère compter sur des subventions qui faciliteraient l'achat des arbres menacés de la cognée, ou qui permettraient d'indemniser le propriétaire afin qu'il laisse sur pied des sujets cependant mûrs pour l'exploitation: non-seulement les subsides publics ou privés n'y suffiraient pas, mais encore ce procédé irait-il parfois à fin contraire, en suggérant à tel voisin des intentions de massacre qu'il n'aurait jamais eues sans l'espoir d'un dédommagement pécuniaire.

Mais il ne faudrait pas croire que la population de nos campagnes soit accessible à l'appât du gain seulement: en la prenant par son point d'honneur nous arriverons tout aussi bien à notre but: apprenons à reconnaître, sachons proclamer ce qu'il y a de méritoire à conserver pour sa seule beauté, un arbre dont on renonce dès lors à retirer un bon produit marchand; et soyons reconnaissants envers tous ceux, particuliers ou autorités, grâce auxquels nous pouvons encore aujourd'hui admirer tant de témoins des temps passés. M. l'inspecteur fédéral des forêts Dr. Coaz, a le tout premier travaillé dans ce sens en publiant l'„Album des arbres de la Suisse“, cet incomparable ouvrage qui contribue grandement à faire aimer et respecter ces chefs-d'œuvre de la nature; mais toujours est-il que ces planches remarquables ne peuvent perpétuer le souvenir et assurer la conservation que de quelques-uns d'entre eux; aussi M. Fankhauser propose-t-il, pour faire connaître le plus possible et pour attirer l'attention sur tant d'arbres superbes trop ignorés jusqu'ici, d'en faire paraître quelques reproductions dans chaque numéro du Journal forestier, tout en y joignant une courte description. Les propriétaires dont les arbres remarquables seraient ainsi mis en évidence, auraient plus à cœur de leur prodiguer tous leurs soins, ou tout au moins réfléchiraient-ils à deux fois avant d'y porter la hache.

Nous ne saurions pour notre part, assez applaudir à cette heu-

reuse idée dont l'exécution si facile ajoutera d'ailleurs un intérêt de plus au „Journal“, et lui donnera plus de popularité dans tous nos milieux: le simple habitant du mazot reculé comme le possesseur du grand domaine de la plaine, auront le même plaisir à retrouver ici, désormais voué à la postérité et admiré de tous, tel vieux géant resté inconnu jusqu'à présent; ils seront fiers d'en prolonger l'existence de leur mieux, certains qu'on leur en saura gré de tous côtés; apprenant à faire œuvre bonne et utile en aimant et respectant les beautés de la nature, ils se sentiront en outre gagnés à la cause forestière, puisqu'ils y coopéreront au point de vue accessoire sans doute mais point négligeable, du vrai pittoresque.

Et maintenant donc, gaïement à l'œuvre! prenons un peu plus souvent le 13×18 dans notre sac de touriste, et sans beaucoup de peine, à la saison propice, nous trouverons ample provision de sujets bien dignes d'un cliché. C'est une des belles parties de notre tâche, que de propager autour de nous la notion du beau selon toute la mesure de nos facultés; trop souvent l'armailli qui iodle sous le grand plane, le soir venu, ne se doute pas de la magnificence du dôme vert qui fait pourtant la gloire de sa montagne; trop souvent hélas! les plus beaux parcs de nos environs sont laissés à la merci d'un élagueur inintelligent qui en mutile lamentablement la frondaison. A nous de donner en passant un conseil approprié, suivi d'autant plus volontiers parfois qu'il ne rentre pas dans nos strictes attributions professionnelles; à nous de faire ressortir aux yeux de son bienheureux propriétaire, la valeur pittoresque de tel arbre dont il n'a peut-être jamais su apprécier la beauté; et comme il le regardera différemment, quand il saura que la publicité s'en est emparée pour toujours!

Que de beaux exemplaires aujourd'hui disparus, qui auraient pu être facilement épargnés grâce à une remarque judicieuse faite à temps! quelques soins bien compris donnés au bon moment, auraient souvent pu retarder leur fin prématurée: le traitement approprié des différentes sortes de carie, une juste répartition des branches maîtresses pour assurer l'équilibre et l'aplomb de la plante, le maintien d'une couche de bonne terre meuble sur les racines, sont autant de précautions essentielles qu'on néglige trop souvent, et qui permettraient dans bien des cas de prolonger l'existence de plus d'un de ces vénérables, en les protégeant contre tant d'influences contraires à leur développement; mais encore faut-il en avoir l'idée, et agir avec prudence et circonspection, l'esprit libre de toute routine et de toute théorie générale!

C'est surtout sur nos paturages, que c'est une tristesse de voir s'en aller leur plus bel ornement: d'année en année, sous les coups de la foudre ou la cognée du vacher, se font rares les „gogants“, abris chers aux modzons, et qui rompent si harmonieusement la monotonie des grands plateaux dénudés; plus haut sur l'alpe sauvage, les vieux mélèzes qui sur la crête, brisaient la violence du vent, tombent sans être remplacés par une nouvelle génération; les modernes „ariau“

ont fait dédaigner l'abri tutélaire du plane et du tremble; et depuis que le gros sapin a été coupé, qui se dressait non loin du chalet, il est vrai que le chat-huant ne jette plus son cri plaintif — comme en détresse — qui faisait tressaillir à la veillée, quand le vieux berger nous contait son revenant...

Il est en notre pouvoir de réagir contre de si regrettables disparitions, en nous efforçant d'y mettre obstacle et en agissant surtout par persuasion; et que l'on ne vienne pas nous accuser de pessimisme exagéré, ni de vouloir à tout prix le reboisement des meilleures pâtures: il ne s'agit ici que de préserver les arbres les plus remarquables par leurs dimensions, ou situés de telle sorte qu'on ne saurait les enlever sans déparer nos plus jolis sites; si en maints endroits, le bon-goût a paré à leur prosaïque transformation en bois de moule, reconnaissons qu'un peu partout le cri d'alarme est justifié, et que l'on voue en général bien peu de sollicitude à l'une des plus belles parures de nos Alpes.

Prenons chaleureusement la défense de ces nobles vétérans méconnus, et recommandons-en la conservation à ceux qui ont le rare privilège d'en compter sur leur propriété; beaucoup d'entr'eux méritent sans doute de figurer dans le Journal forestier, et nous ferons chasse fructueuse durant l'été, fût ce même au prix de quelques détours dans nos courses en forêt, au prix d'un peu de temps consacré à une bonne cause. Notre récompense sera souvent d'avoir fait éloigner d'eux, pour un temps, la hache impitoyable.

A cette question de protection se rattache une autre idée, qui en est le corollaire obligé, et que nous mentionnerons en terminant: tout a une fin, même et surtout les vieux arbres; malgré nos meilleurs soins et tous nos efforts, il en périra toujours, et peut-être des plus beaux. Aussi convient-il de ne pas s'écrier après tant d'autres: après nous le déluge, mais de songer à nos petits-neveux en remplaçant de notre mieux les sujets disparus.

Créer des arbres-géants, faire mieux que la nature? oh que non pas! mais voici: là-bas vers l'abreuvoir, le vieux mélèze a séché, qui ombrageait si bien la source: le superbe érable n'est plus, sous lequel on aimait à s'asseoir près du chalet; et là-haut sur l'arête rocheuse, un groupe de sapins ferait si bien, pour abriter le reposoir. Pour de si bonnes occasions, réservons dans un coin de la bâtardière quelques bons plants destinés à l'alpe dénudée; et qui sait si plus tard, quand nous ne serons plus depuis longtemps, l'un ou l'autre de ces sujets, beau vieillard à la couronne puissante, ne viendra pas figurer en première page de notre Journal?

Peut-être d'aucuns diront-ils que dans ces lignes, le forestier montre un peu trop le bout de l'oreille? tant pis, puisque c'est pour l'intérêt général; ou bien se déclareront-ils déjà et dès longtemps convaincus? alors tant mieux, puisque comme dit l'autre, c'est toujours consolant d'enfoncer une porte ouverte.

E. Graff.

Les tarifs d'aménagement vaudois.

Le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce du canton de Vaud vient de publier une 3^{me} édition de ses „Tables de cubage des bois.“ Elle contient une table pour le cubage des bois en grume, deux tables pour les bois sur pied (résineux et feuillus) et, en outre, trois tarifs conventionnels d'aménagement.

Il sera, peut-être, utile pour les aménagistes d'indiquer ici pourquoi et comment ces tarifs ont été établis.

A peu d'exceptions près, toutes les revisions d'aménagement entreprises jusqu'à présent dans le canton de Vaud ont déçu les aménagistes. En effet, il fut rarement possible de comparer les résultats de deux dénombrements successifs; les méthodes de comptage n'étaient pas les mêmes et souvent encore les martelages avaient été faits d'une troisième manière.

Le besoin s'est donc fait sentir de prescrire un mode uniforme de cubage pour le dénombrement et le martelage dans les forêts publiques. Une fois la forme choisie (mesurage des diamètres à 1,30 m. de haut en ne tenant compte que des centimètres pairs inférieurs, emploi de tarifs au diamètre), il restait à trouver le moyen pratique d'appliquer la nouvelle méthode. Dans ce but, on décida de créer trois tarifs au diamètre.

L'usage s'était introduit qu'un aménagiste établît pour chaque forêt un ou plusieurs tarifs de cubage dits réels. On les obtenait soit en mesurant un grand nombre d'arbres-modèles, soit en faisant une adaptation des tables officielles de cubage.

La première méthode avait le désavantage de faire abattre en temps de fermeture des forêts un grand nombre d'arbres et de désorganiser les coupes annuelles pendant un certain temps.

L'autre système plus simple compliquait cependant beaucoup la besogne du forestier qui ne pouvait avoir dans la tête les tarifs spéciaux de toutes les communes.

Il fallait simplifier autant que possible et il fut décidé de créer trois catégories entre lesquelles toutes les forêts seraient réparties. L'idéal eût été de n'admettre qu'un tarif unique comme celui de la méthode du contrôle, mais on a tenu à conserver plusieurs tarifs pour qu'à première vue il devînt facile de se rendre compte de la qualité des forêts. Il aurait été possible aussi de prendre, par exemple, les 20 tarifs Algan, mais avec un aussi grand nombre de tarifs, l'embarras du choix se fait sentir et l'aménagiste hésite. Avec 3 catégories il n'y a pas de tergiversations permises; les forêts sont bonnes, moyennes ou mauvaises. Disons d'ores et déjà que le critérium qui sert à classer les forêts dans une des 3 catégories est la hauteur moyenne des peuplements.

Comment devaient être établis ces trois tarifs? On espérait d'abord que les soi-disants tarifs réels existants seraient assez nombreux pour fournir toutes les données nécessaires, mais il fallut en revenir;

il n'y avait que très peu de vrais tarifs réels. Le Service des Forêts décida alors de recourir aux échelles des hauteurs dont les aménagistes s'étaient servis pour faire les barèmes tirés des tables officielles de cubage. Une soixantaine de ces échelles purent être réunies et furent reportées sur un tableau graphique.

Les allures des courbes obtenues étaient souvent fort dissemblables, les données provenant de toutes les régions du canton, mais cependant le graphique montrait un groupement assez net des lignes en 3 fuseaux, circonstance qui milita aussi pour sa part dans la question du nombre des tarifs.

Lorsque la décision eût été définitivement prise de faire 3 tarifs, toutes les courbes du tableau furent réparties entre 3 catégories et la moyenne de chaque fuseau fut établie d'abord graphiquement, puis calculée numériquement. On obtint de cette manière des courbes représentant 3 échelles des hauteurs moyennes des peuplements de notre pays. Dans la première catégorie, la plus basse, rentrent les forêts des hautes Alpes, celles situées sur les sols exclusivement calcaires du Jura et la plupart des peuplements de feuillus. La seconde catégorie renfermera les bonnes forêts des Alpes et la plus grande partie des forêts du Jura et du plateau. La troisième catégorie, enfin, contiendra les peuplements du Jorat, et les plus belles forêts du plateau et du pied du Jura.

Les volumes correspondant aux 3 échelles de hauteurs ont été extraits des tables officielles de cubage. Mais avant de s'en servir, ils ont aussi été représentés graphiquement et toute irrégularité en a été écartée.

Pour plus de sécurité on a encore calculé les volumes au moyen de coefficients de forme fournis par des mesurages faits dans tout le canton et en employant les trois échelles des hauteurs. Les différences entre ces volumes et ceux extraits des tables étaient peu sensibles. On s'en est cependant servi pour régulariser encore mieux l'allure des courbes de volume.

Enfin ces données ont été comparées avec un grand nombre de tables et de tarifs et toujours les résultats ont différé très peu de ceux de calculs ou de mesurages plus minutieux. Il est intéressant de signaler ici la remarquable coïncidence du 2^e tarif d'aménagement vaudois (T. A. V.) avec le tarif unique de la méthode du contrôle. Jusqu'au diamètre de 80 cm. ils sont absolument semblables. De même les tarifs Algan Nrs. 6, 10 et 14 correspondent assez exactement aux tarifs d'aménagement vaudois I, II et III.

Tous les calculs et recherches se basaient sur des données ayant trait à l'épicéa. Cette essence étant celle qui est de beaucoup la plus fortement représentée dans le canton, il était naturel que l'on établît des tarifs applicables surtout à elle. Les données manquaient, du reste, pour faire des calculs identiques avec les essences à feuilles caduques. D'ailleurs, une fois le principe des tarifs conventionnels admis, peu

importe de quelle manière les volumes ont été calculés; le point capital sera d'appliquer, à l'avenir, ces tarifs d'une manière logique et persévérante. Alors seulement nos successeurs pourront établir des calculs d'accroissement justes et il leur sera possible de se rendre compte si l'état des peuplements s'est amélioré ou non pendant les périodes d'aménagement. Avec le temps on arrivera aussi à pouvoir calculer pour chaque mas de forêts des coefficients établissant une relation entre le volume au tarif d'aménagement et les divers assortiments de bois marchands livrés par la forêt.

Ainsi augmentées, les tables de cubage du canton de Vaud seront certainement, parmi les ouvrages de ce genre, les plus utiles aussi bien au forestier qu'au marchand de bois. Quoique soigneusement imprimées et élégamment reliées, elles sont d'un prix modique qui les met à la portée de toutes les bourses et elles doivent avoir leur place dans la bibliothèque de tous ceux qui ont à s'occuper des bois. *M. Petitmermet.*



Chronique forestière.

Confédération.

Examen d'état pour l'obtention du certificat d'éligibilité à un emploi forestier supérieur. Le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale vient d'admettre à ce sujet, un nouveau règlement d'examen que nous publierons in-extenso dans notre prochain numéro.

Cantons.

Fribourg. *M. de Weck*, inspecteur des forêts. † Le 15 janvier est décédé à Fribourg *M. Joseph de Weck*, inspecteur des forêts du premier arrondissement. Cette mort a frappé par sa soudaineté, car peu auparavant notre collègue était encore en pleine activité et en parfaite santé.

Né en 1854, *Joseph de Weck* étudia d'abord au collège de Fribourg, puis à Innsbruck et à Munich. Il suivit ensuite de 1876 à 1878 les cours de l'Ecole forestière au Polytechnicum de Zurich. Sitôt après il entra en stage à Morat, chez *M. Liechti*, alors inspecteur des forêts du 4^e arrondissement, et subit ensuite l'examen, alors en usage dans le canton de Fribourg; il fut nommé le 1^{er} janvier 1880 au poste d'inspecteur des forêts du 2^e arrondissement à Romont, poste qu'il occupa jusqu'en 1890 où il passa au 1^{er} arrondissement. Appelé à l'administration du 2^e arrondissement sitôt après l'ouragan de 1879 dont les traces sont encore visibles maintenant, il put dès l'abord montrer ses qualités pratiques et surmonta avec facilité les difficultés qu'une semblable situation devait présenter à un débutant.

Au 1^{er} arrondissement, *M. de Weck* voua tous ses soins au grand et beau travail du boisement du *Höllbach*, dont l'idée fondamentale appartient à *M. Niquille*, son prédécesseur. Considérant le coût énorme